
CHARTRE ÉTHIQUE

ASSOCIATION SPORTIVE « SUB GALATEE LE CHESNAY 78 »

23/09/2025

PRÉAMBULE.....	2
1. RESPECT INCONDITIONNEL DES PERSONNES	2
2. COMPORTEMENT EXEMPLAIRE	2
3. RESPECT MUTUEL DANS L'EAU ET À L'ENTRAÎNEMENT	2
4. ENGAGEMENT POUR L'INCLUSION	2
5. RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.....	3
6. SIGNALEMENT ET RECOURS.....	3
7. ADHÉSION À LA CHARTE.....	3

Version	Date	Objet
1.0	23/09/2025	Création du document

PRÉAMBULE

Le Sub Galatée Le Chesnay 78 (SGLC 78) est un espace d'apprentissage, de partage, de respect et de passion pour les différentes activités subaquatiques proposées. En tant qu'association loi de 1901 ouverte à toutes et à tous, nous refusons toute forme de discrimination ou de violence, que ce soit dans l'eau, dans les vestiaires, en compétition ou dans toutes les formes d'échanges liés à l'association.

Cette charte s'adresse à l'ensemble des membres du SGLC 78 : sportifs, entraîneurs, encadrants, dirigeants, bénévoles et familles.

1. RESPECT INCONDITIONNEL DES PERSONNES

- Chaque membre a droit au respect, à la dignité et à l'écoute, quelles que soient son origine, son genre, son orientation sexuelle, son apparence, sa religion ou son niveau sportif.
- Le sexisme, le racisme, les discriminations, l'homophobie ou encore les moqueries sur le physique ou les croyances, même « *pour rire* », sont strictement interdits.
- Aucun propos déplacé, violent ou dénigrant ne sera toléré, que ce soit dans les échanges directs, pendant les entraînements, les compétitions *ou* via des groupes de discussion.

2. COMPORTEMENT EXEMPLAIRE

- Les groupes de messagerie du SGLC 78 ou des adhérents sont des outils de coordination sportive, pas des espaces pour propager des propos discriminatoires ou offensants.
- Chaque membre est responsable de ses publications. Les messages haineux, injurieux, humiliants ou dégradants entraîneront des sanctions.
- En cas de dérive, il est du devoir de chacun de signaler les comportements inappropriés à un Responsable de commission.

3. RESPECT MUTUEL DANS L'EAU ET À L'ENTRAÎNEMENT

- L'entraînement est un moment de progression collective : il repose sur la **sécurité**, la **confiance** et le **respect**.
- Toute forme d'agression physique, de comportement intimidant ou d'attitude déplacée sera immédiatement sanctionnée.
- L'esprit d'équipe prime sur la performance individuelle.

4. ENGAGEMENT POUR L'INCLUSION

- Le SGLC 78 promeut une pratique inclusive, accessible à toutes et à tous.
- Les différences sont une richesse. Le club valorise la diversité comme moteur de cohésion.

- La mixité et l'intégration de nouveaux membres doivent être encouragées, sans jugement, ni mise à l'écart.

5. RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

- Chaque membre est **acteur du respect** : il veille à son comportement et à celui de son entourage.
- Les dirigeants, les encadrants, les Responsables de commission et membres expérimentés doivent montrer l'exemple.
- Les parents, accompagnateurs et bénévoles sont également tenus de respecter cette charte.

6. SIGNALEMENT ET RECOURS

- En cas de comportement inapproprié, tout membre peut **signaler les faits** à un référent, en toute confidentialité.
- Les signalements seront traités avec sérieux, équité et dans le respect de chacun.
- Des mesures pouvant aller du rappel à l'ordre à l'exclusion pourront être prises en cas de non-respect répété de cette charte.

7. ADHÉSION À LA CHARTE

L'adhésion au SGLC 78 vaut acceptation de cette **charte éthique**. Elle est affichée au sein du club, rappelée en début de saison, et chaque membre (ou représentant légal pour les mineurs) s'engage à la respecter.

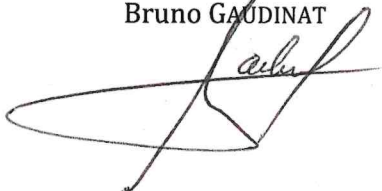
La charte éthique est annexée au Règlement intérieur du SGLC 78.

Charte éthique adoptée par le Comité directeur le 23/09/2025 au Chesnay (78).

Le Président
Fabien BERARD



Le Trésorier
Bruno GAUDINAT



La Secrétaire Générale
Katia LAUNAY



Le Responsable juridique
Didier LAFFAILLE

